

# Le mot du Maire



Chères amies, chers amis,

Mon équipe et moi-même sommes heureux de vous présenter ce bulletin municipal qui retrace les événements de l'année 2022 ainsi que les projets pour 2023 et voire pour 2024 pour les plus importants.

Durant l'année 2022, nous avons réalisé certains travaux dont l'installation d'un abri bus au niveau de la Mairie-Ecole ainsi que la réalisation d'une plateforme rue des Vergers pour y implanter la nouvelle borne bleue destinée à recevoir les déchets papiers et cartons ; une borne identique a été installée à proximité du conteneur à verre rue des Jardins.

Les deux appartements au-dessus de la mairie sont inoccupés depuis le mois de mai, ce qui nous a permis d'entreprendre les travaux de démolition et ainsi sortir les cloisons et parquets. Les différentes entreprises choisies pour les travaux de rénovation vont démarrer mi-janvier. Nous devrions être en mesure de mettre en location les deux appartements au mois de juillet.

Le projet de requalification de la traversée du village prend forme. En novembre nous avons désigné le bureau d'étude qui doit finaliser l'étude du projet. Celui-ci devra nous accompagner dans les démarches administratives ainsi que les demandes de subventions. En collaboration avec la Commune, il suivra également les travaux jusqu'à leur achèvement. Avant l'adoption du projet définitif, nous organiserons une réunion publique afin que chacun puisse en prendre connaissance et, pourquoi pas y apporter de nouvelles suggestions. Plus concrètement, dans le cadre de ce projet, le syndicat des eaux de Bouzonville va reprendre en début d'année 2023 tous les branchements d'eau rue de Metz. Bien sûr, ces travaux vont occasionner des gênes de circulation et d'accessibilité dans cette même rue. Mais cette rénovation du réseau est nécessaire au vu des nombreuses fuites déjà présentes sur cette conduite qui a plus de 70 ans, la dernière en date il y a quelques jours seulement.

Vous l'avez compris, l'année 2023 va être chargée en travaux et je sais que je peux compter sur mes adjoints et mes élus municipaux pour suivre et mener à terme ces chantiers.

Je remercie toute l'équipe municipale pour son soutien et son engagement à mes côtés car, comme pour l'équipe de France de football, c'est une équipe forte et soudée qui permet de gagner. Je n'oublie pas nos trois agents, Céline, Jérémie et Yasmine qui réalisent un travail de qualité, sérieux et efficace, et toujours dans la bonne humeur.

Je vous souhaite à toutes et tous de bonnes fêtes de fin d'année, surtout une très bonne santé et que l'année 2023 vous apporte joie et bonheur.

**Gabriel CONTELLY**, Maire de TROMBORN

# Les finances publiques

## Le compte administratif 2021

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT/SOLDE
Fournitures et services	68 243.11		
Charges de personnel	45 450.40		
Reversement impôt Département	24 181.00		
Autres charges de gestion courante	40 520.75		
Charges financières	2 614.77		
Opérations d'Ordre	60.68		
Transfert entre sections	11 722.00		
Produit de service		21 083.54	
Impôts et taxes		93 099.97	
Dotations		97 874.45	
Produit de gestion courante		15 311.43	
Produits exceptionnels		3 837.57	
Atténuation de charges		100.00	
Transfert entre sections		5 270.00	
Report N-1		138 703.91	
<b>TOTAUX</b>	<b>192 792.71</b>	<b>375 280.87</b>	<b>+ 182 488.16</b>

INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT/SOLDE
Travaux	183 326.33		
Dotations fonds divers		16 527.70	
Excédent de fonctionnement		127 897.39	
Report N-1		9 602.61	
Subvention		82 153.32	
Opérations d'ordre			
Emprunt *	19 188.47		
Transfert entre sections	5 270.00	11 722.00	
<b>TOTAUX</b>	<b>207 784.80</b>	<b>247 903.02</b>	<b>+ 40 118.22</b>

\* : Emprunt : - Emprunt salle : Remboursement de 19 188.47 € en 2021 (Capital uniquement) – Restant dû au 31/12/2021 : 215 360.86 € (fin en 2032)

**EXCEDENT GLOBAL DE L'EXERCICE 2021 : 222 606,38€**

### Fiscalité directe locale :

	Commune	CCHPB	Départ.	Gémapi	Autres
Taxe Foncière sur les propriétés bâties	20.60 %	3.50 %		0.286 %	0.103 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	35.31 %	3.05 %	37.60 %	0.897 %	9.243 %

Taxe Foncière sur les propriétés bâties : le taux départemental est fusionné avec le taux communal

# Le budget 2022



<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>
Charges à caractère général	89 163.00	Atténuation de charges	500.00
Charges de personnel	50 500.00	Produits services	26 785.00
Atténuation de produits	21 172.00	Impôts et taxes	48 896.00
Autres charges	56 300.00	Dotations	63 041.00
Charges financières	2 500.00	Autres produits	5 000.00
Charges exceptionnelles	500.00	Fiscalité locale	82 080.00
Opération entre section	11 100.00	Résultat reporté	164 616.38
Virement à l'investissement	159 683.38		
<b>TOTAL</b>	<b>390 918.38</b>		<b>390 918.38</b>

- Les recettes de fonctionnement varient d'une année à l'autre en impôts et Taxes ou Dotations. Ces variations sont uniquement le reflet des comptes utilisés pour l'enregistrement du reversement de la fiscalité intercommunautaire. Ces reversements sont soit inscrits en Dotations, soit en Impôts et Taxes pour une année complète. (sur demande de la Trésorerie)

<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>
Immobilisations incorporelles	5 800.00	Subventions	53 915.00
Immobilisations corporelles	205 461.38	Dotations (FCTVA)	14 000.00
Immobilisations en cours	63 000.00	Virement du fonctionnement	159 683.38
Remboursement emprunt	20 000.00	Opération entre section	4 500.00
Opération entre sections	15 000.00	Solde d'exécution	40 118.22
		Cession d'immobilisation	19 173.00
		Excédent de fonctionnement	17 871.78
<b>TOTAL</b>	<b>309 261.38</b>		<b>309 261.38</b>



# Le bilan 2022 (au 15/12/2022)

## Forêts

<u>Dépenses</u>	<b>56,267 €</b>
◆ Dégagement et débroussaillage	12 525 €
◆ Travaux sylvicoles et plantations	28 356 €
◆ Coupes de bois + débardage, exploitation	14 426 €
◆ Frais de garderie versés à l'O.N.F.	960 €
<u>Recettes</u>	<b>50 472 €</b>
● Vente de grumes	18 959 €
● Affouage	3 213 €
● Remboursement forfaitaire	385 €
● Subvention Plantation	27 915 €

## Dépenses de fonctionnement en 2021

Participation Ecole maternelle	Non facturé
Participation Ecole hors Regroupement scolaire	<b>718 €</b>
Participation frais périscolaire	<b>1 836 €</b>
E.D.F. (éclairage public + bâtiments)	<b>7 665 €</b>
Eau	<b>711 €</b>
Fuel-oil domestique	<b>7135 €</b>
Achat carburant pour matériel	<b>514 €</b>
Assurances	<b>4 446€</b>
Impôts et taxes	<b>3 880 €</b>
Participation eaux pluviales CCHPB (ex Dumbach)	<b>5 831 €</b>
Frais de personnel (charges comprises)	<b>48 336 €</b>
Indemnités de fonction	<b>21 663 €</b>
Reste à charge pour la commune	<b>17 116 €</b>
Fêtes et Cérémonies (Saint Nicolas 2020 pas encore facturé)	<b>3 804 €</b>
Télécommunications	<b>967 €</b>
Intérêt d'emprunt	<b>2 407 €</b>
Remboursement Capital d'emprunt	<b>14 564 €</b>

## Recettes

Dotation de l'Etat + reversement solidarité et CCHPB	<b>103 667 €</b>
Dotation élus locaux	<b>4 547 €</b>
Impôts locaux avec diverses compensations prévus pour 2021	<b>51 663 €</b>
Location de logements + terrains communaux, salle	<b>13 538 €</b>
Remboursement T.V.A .sur travaux 2020	<b>8 303 €</b>
Subventions versées	<b>59 329 €</b>
Chasse	<b>3 295 €</b>

*Ces chiffres n'incluent pas les recettes de décembre qui seront connues courant janvier 2023*

**Trésorerie réelle au 16 décembre 2022 : + 235 471 €**

# Etat Civil

## Les Naissances

- MINICH Alesja 11 janvier 2022
- HENNARD Ezio 3 mars 2022
- CONTELLY Clémence 31 mars 2022
- VANDWALLE Rose 9 juin 2022
- KOTEWITZ Maë 26 août 2022
- ZIEGER Aydan 6 décembre 2022



## Les Décès

- SCHOUN Jean-Marie 2 mars 2022
- GRAFF Christa 15 avril 2022
- GROSSE Marie 13 juillet 2022
- MOHR Mathilde 20 juillet 2022
- SUM Joëlle 5 août 2022

## Les Mariages

### Les PACS

- PAWLAH Pierre et PERCOCO Silvia
- KELLER Steve et SAUFFROY Hélène
- SCHERER Tristan et FRIEZ Marion



# Bienvenue -aux nouveaux habitants

- Mme BAUER Sandrine et sa fille
- M CAPODICI Michel
- Mme PIGNON Cassandre et Mme FRAU Dolorès et leurs enfants
- Mme EREL Isabelle
- M SCHERER Tristan et Mme FRIEZ Marion
- M WELSCH Tobias et Mme REBMANN Jennifer
- M EHL Alexandre

# Fonctionnement de la Mairie

Les horaires d'ouverture au public sont :

Mardi : 16h – 19h

Vendredi : 16h-19h

Les élus sont présents à partir de 17h les mardis et vendredis

Le télétravail pour la secrétaire de Mairie a été mis en place durant le confinement et maintenu les mardis matin et vendredis matin.

En cas de problème ou d'urgence, la mairie est joignable :

- Par mail : **secretariat@mairie-tromborn.fr**
- Par téléphone : 03.87.35.92.76 (les mardis et vendredis après-midi)

Il est également possible de joindre un élu, uniquement en cas d'urgence :

- |           |                    |                |
|-----------|--------------------|----------------|
| - Maire   | CONTELLY Gabriel   | 06.80.13.28.70 |
| - Adjoint | JUNGER Jean-Michel | 06.35.97.93.88 |
| - Adjoint | SCHNEIDER Serge    | 06.70.72.48.70 |
| - Adjoint | DOMINELLI Maurice  | 06.08.50.54.86 |

Communication

La Mairie dispose de plusieurs canaux de communication :

- Affichage dans le panneau situé dans le hall de la Mairie
- Envoi de mails aux habitants
- Publications sur smartphones via l'application PanneauPocket
- Informations complètes sur le site internet [www.mairie-tromborn.fr](http://www.mairie-tromborn.fr)

**Attention : nouveau mail de la Mairie :  
secretariat@mairie-tromborn.fr**

# Les principales délibérations

**25 février 2022**

## **Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)**

Le PADD vise à accompagner les dynamiques démographiques intercommunales, à renforcer le rayonnement économique de la CCHPB et à renforcer la qualité de services offerts aux habitants. Le Conseil municipal n'émet pas d'observations concernant ce document.

## **Vente du terrain situé parcelle 100 section 2**

Le Conseil municipal décide de vendre la parcelle 100 section 2 d'une contenance de 63 a 91 ca pour la somme de 19 173 € (300 € l'are) à la société Ayrikan.

## **Achat d'un terrain rue de Brettnach**

Dans le but de supprimer les dents creuses situées au sein du village, le Conseil municipal propose l'achat de terrains situés section 1 parcelles 285-286-287-288-289-290-300 et fixe le tarif à 4 000 € l'are en zone constructible (40m à partir de la voirie) et 50 € l'are en zone non constructible.

## **Rénovation des logements communaux : assistance à la maîtrise d'ouvrage**

La société ITC est désignée pour assister la Commune dans son projet de rénovation des logements communaux pour un montant de 6 700 € HT.

**8 avril 2022**

## **Compte de Gestion 2021**

Détaillé dans ce bulletin

## **Compte Administratif 2021**

Détaillé à la page Budget

## **Affectation du Résultat**

Détaillé dans ce bulletin

## **Budget 2022**

Détaillé dans ce bulletin

## **Taxes locales**

Les taxes locales sont maintenues pour l'année 2022

Taxe foncière bâti 20,60%

Taxe foncière non bâti 35,31%

Le produit attendu s'élève à 58 203 €.

## **Marquage au sol**

Le marquage au sol est désormais devenu compétence communale. Le Conseil municipal accepte le devis de l'entreprise Nouvel Horizon pour un montant HT de 692,50 €.



## 10 juin 2022

### **Tarification sociale pour la restauration scolaire**

Le Conseil adhère à la convention sur la tarification sociale pour la restauration scolaire avec prise d'effet au 1<sup>er</sup> septembre 2022.

### **Autorisation dépenses imprévues**

Avec le passage à la nomenclature comptable M57, les lignes budgétaires relatives aux dépenses imprévues et permettant au Maire d'avoir un portefeuille spécifique pour pallier aux mouvements comptables de fin d'année, ont disparu. Le Maire dispose désormais d'une autorisation pour dépenses imprévues à hauteur de 7,5% du budget global de chaque section sans article spécifique.

### **Requalification de la traversée du village**

Le Conseil municipal confie à MATEC l'étude concernant la requalification de la traversée du village pour un montant HT de 4 400 €.

### **Installation d'un abribus**

Le Conseil municipal décide l'installation d'un abribus devant l'école pour la somme de 3 106,31 € HT.

### **Sécurisation informatique**

Le système informatique et de sauvegarde de la Mairie n'étant plus adapté aux recommandations en matière de sécurité, le conseil municipal décide de confier une prestation informatique à la société SIE pour un montant maximum de 2 500 € HT (incluant la maintenance des matériels et leur sécurisation) la première année et de 1 500 € HT les années suivantes. Cette décision s'inscrit dans le cadre de sécurisation informatique préconisée par le gouvernement.

## 2 septembre 2022

### **Prévision des coupes et prix du bois 2023**

Le Conseil accepte la prévision des coupes aux parcelles 5 -6 et 16 de la forêt communale. Le tarif du bois de chauffage 2023 est fixé à 12 € le stère pour les habitants et à 15 € le stère pour les commandes hors commune.

### **Remplacement des fenêtres et des volets de la Mairie**

Le Conseil accepte le devis de Fermetures Mosellanes s'élevant à 5 717,39 € HT pour le remplacement de certaines fenêtres et volets sur le bâtiment Mairie.

### **Requalification de la traversée du village**

Le Conseil accepte l'avant-projet de MATEC concernant la requalification de la traversée du village. La consultation pour le choix de la maîtrise d'œuvre est lancée.

## 14 octobre 2022

### **Rénovation des appartements : désignation des lots**

Le conseil municipal désigne l'entreprise Plâtrerie Mosellane pour un montant de 25 855 € HT pour le lot 1 Cloisons Plâtrerie. Les autres lots seront définis ultérieurement.



### **Chasse : renouvellement bail de chasse**

Suite au décès de l'adjudicataire, et après avoir dépassé le délai légal permettant le transfert du bail à un partenaire de chasse, le conseil municipal décide de lancer un appel d'offres pour la location du lot 1 jusqu'en 2024.

### **Régularisation échange de réserve de chasse**

Dans la continuité de la gestion de la chasse, le conseil municipal décide de maintenir l'échange de réserve de chasse initialement prévu entre Tromborn et Villing.

### **Achat d'un terrain rue de Brettnach**

Le conseil décide d'acheter un terrain situé section 1 parcelle 285 pour la somme de 15 500 €.

### **Requalification de la traversée du village : plan topographique**

Le conseil accepte le devis du géomètre RIBIC et Bour pour un montant de 8 000 € HT concernant l'élaboration du plan topographique de la traversée du village (route départementale).

## **10 novembre 2022**

### **Travaux d'exploitation**

Le conseil valide les travaux d'exploitation forestière pour un montant estimatif de 14 660 € HT pour les services extérieurs et 3 097,65 € HT pour les prestations ONF.

### **Traversée du village : désignation d'un maître d'œuvre**

Après analyse des offres, le conseil municipal désigne l'entreprise VRI comme la mission de maître d'œuvre pour un montant HT de 79 750 €.

### **Rénovation des appartements : désignation des entreprises**

Le conseil municipal désigne les lots suivants dans le cadre de la rénovation des appartements :

- Lot Menuiserie Bois : Menuiserie de l'Est pour 12 900,83 € HT
- Lot Peinture : JK Peinture pour 10 380 € HT
- Lot Electricité : JMD pour 27 720 € HT
- Lot Plomberie VMC : Le Petit Chauffagiste pour 14 530,60 € HT

## **9 décembre 2022**

### **Bail de chasse.**

Le Conseil municipal désigne Mme FOUGERE Gisèle comme nouvel adjudicataire de la chasse – Lot 1 pour la période du 13 décembre 2022 au 1<sup>er</sup> février 2024. La location s'élève à 4 500 €.

### **Rénovation des appartements : désignation des dernières entreprises**

Le conseil municipal désigne les lots suivants dans le cadre de la rénovation des appartements :

- Lot 1 Plâtrerie : Plâtrerie Mosellane – devis modifié pour 28 220,23 € HT
- Lot 2 Chape Faïence Carrelage : D Travaux pour 8 541,50 € HT (pose de carrelage)  
Mequisa pour 8 255,68 € HT (Fourniture du matériel)  
Avelia pour 9 990,00 € HT (Chappe et isolation)
- Equipement Cuisine : Cuisinella pour 8 816,66 € HT (fourniture et pose de deux cuisines)

# Et pour 2023...

En 2022, la municipalité a lancé deux gros projets : la rénovation des logements communaux et la requalification de la traversée du village. Cette année a fait l'objet de plusieurs études avant leur réalisation.

## Les projets 2023 :

- La rénovation des logements situés au-dessus de la mairie se concrétise. Les entreprises ont été choisies suite à l'Appel d'Offres lancé en août dernier. L'ensemble des travaux de rénovation est prévu au premier semestre 2023. Ce projet n'est pas subventionnable par l'état car la partie isolation thermique et rénovation énergétique a déjà été effectuée en 2020 et financée avec le soutien du Département et de l'Etat.
- Réaménagement de l'axe de circulation traversant le village (rues de Metz et de Sarrelouis) et de la partie centrale (ancienne place du maréchal Leclerc). Dans ce projet figure également l'enfouissement des réseaux secs, la mise en valeur du centre village et la sécurisation (ralentissement de la vitesse des véhicules, rétrécissement de la chaussée avec création d'une piste cyclable double voie).  
Avant de débiter les phases concrètes de ce projet à l'automne 2023, le premier semestre comprendra essentiellement des études destinées à préciser son contenu définitif et à constituer les dossiers de demande de subvention ainsi que le plan de financement.  
Suite à l'Appel d'Offres, le maître d'œuvre a été désigné fin 2022. Il s'agit du bureau d'étude VRI situé à Montoy Flanville qui sera assisté de SIM (Société d'Ingénierie Mosellane située à METZ) pour la partie VRD (voirie et réseaux divers) et de JMP Concept (Jean-Marc POLO STIRING WENDEL) pour la partie conception paysage.  
En 2023, le Conseil Municipal devra analyser l'ensemble des données recueillies et des propositions émises par ce bureau d'études et les valider.  
Le chiffrage du projet réalisé par MATEC (Moselle Assistance Technique) aboutit à une prévision globale d'environ 2,5 Million d'Euros HT.  
Assistés par le bureau d'étude VRI les élus se chargeront de rechercher des subventions permettant un tel niveau de dépense. Il restera forcément une partie évaluée à minima à 40% qui devra être autofinancée et obligera la commune à souscrire un emprunt sur 15 à 25 ans (durée à confirmer au moment de l'établissement du budget communal 2023).
- Gestion du cimetière : Un contrôle de l'état du cimetière a été effectué en 2022 et laisse apparaître quelques dangers sur certaines concessions. La gestion du cimetière est une charge obligatoire de la Commune. Les concessions dites dangereuses ou en l'état d'abandon sont signalées aux concessionnaires ou héritiers qui ont la charge de remettre en état leur emplacement. Dans le cas contraire, des travaux pourront être engagés par la Commune aux frais des familles. Les procédures de reprise par la Mairie sont longues mais nécessaires et ont été lancées à la Toussaint 2022.
- Terrains communaux : Cette année, la Commune a vendu un terrain situé Rue du Bosquet. Un permis de construire a été déposé le 28/11/2022 pour la construction de 15 maisons de type F1 – F2 pouvant convenir à de jeunes couples ou une population plus âgée (couple ou personne seule).
- L'achat de petites parcelles par la Commune est toujours en cours au niveau des vergers le long du chemin de Bouzonville

# La vie communale en images



La vente des brioches de l'Amitié par le conseil Municipal a rapporté 500 € versés à l'AFAEI.



L'hommage à tous les Morts pour la France a été célébré le 11 novembre.



La sénatrice, Mme Berhiti, est venue à notre rencontre pour évoquer les problématiques des collectivités territoriales en terme de subventions.

Le traditionnel repas des aînés.



Saint Nicolas a rendu visite aux enfants de Tromborn.



Les élèves de CM1-CM2 ont créé de belles décorations pour la période d'Halloween.



# Les travaux réalisés en 2022

Pose d'un abribus devant l'école



Création d'une place pour les conteneurs



Pose de tuyau à l'entrée de la forêt coté Rémering Parcelle N° 1



Création de trottoirs rue de Dalem

Signalisation horizontale



# Vidéoprotection, un an après



## **14 Caméras ont été déployées sur l'ensemble du territoire de la Commune fin 2021**

La mise en service des caméras sur la Commune n'a bien sûr pas éradiqué la délinquance mais cet outil a déjà été utilisé pour la recherche d'auteurs de délits.

Néanmoins il a été remarqué que certaines nuisances de voisinage ont été réduites, le nombre de cambriolages également.

En effet les services de Gendarmerie ont fait appel à notre dispositif deux fois sur l'année pour des faits de cambriolages dans le village commune ou en dehors.

Grâce à ces vidéos et à celles de communes voisines équipées, certains auteurs ont pu être retrouvés.

Les caméras sont également un réel atout pour identifier les auteurs de dépôt sauvages ou détecter l'abandon de véhicules sur les parkings de la Commune.

# Plantations

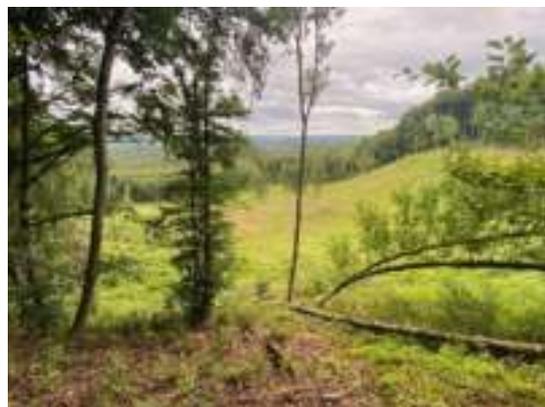


La Commune a profité en 2022 du Plan de relance proposé par l'ONF pour procéder au reboisement de la parcelle 17 de la Forêt de la Houve à Falck.

Ce plan visait à donner une enveloppe au moins égale à 80% des frais liés à la plantation.

Après étude de notre dossier, une subvention de 27 915 € a été octroyée à la Commune.

Ce reboisement riche de 8 300 plants est constitué de Cèdres, de Chênes et de Charmes.



La Commune a proposé à la population une visite guidée de la plantation le 27 juin 2022.

L'agent ONF nous a fait l'honneur d'être le guide de cette randonnée en forêt.

Au terme de cet après-midi, un barbecue a été servi au gîte « Au P'tit Bonheur »



# La vitesse dans la Commune

Voici les chiffres envoyés par le Département concernant le trafic routier dans notre Commune suite à la campagne de mesures réalisée à l'entrée du village en venant de Téterchen du 6 juin 2022 au 12 juin 2022.

On peut relever que 85% du trafic circule à la vitesse moyenne de 68 km/h ce qui donnerait lieu à 5628 infractions par semaine sur 9632 passages (dans les 2 sens)

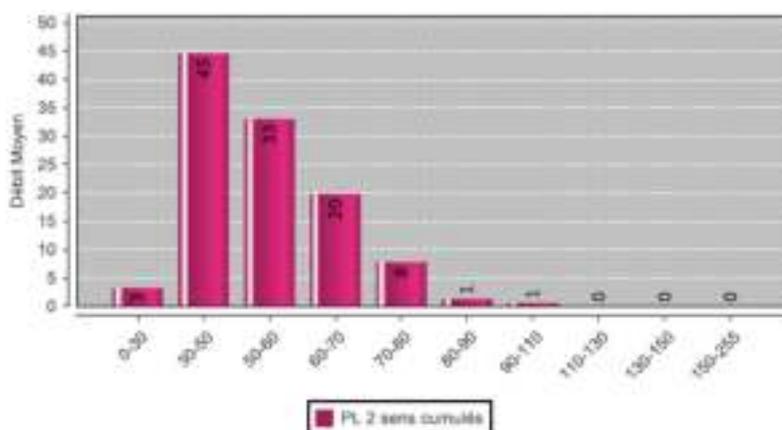
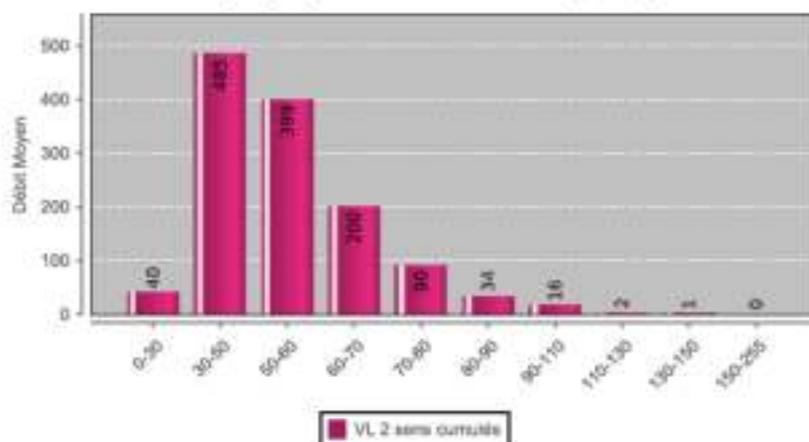
	Débits				Vitesse							
	%	Total	TMJ	TMH	Moyenne	V15	V50	V85	Ecart Type	Infractions	IMJ	%
VL	92,0%	8 803	1 266	52,8	52,5	36,2	52,7	67,6	15,3	5 193	742	58,6%
PL	8,0%	769	110	4,6	51,6	36,0	52,2	66,5	13,9	435	62	56,6%
TV	100,0%	9 632	1 376	57,3	52,5	36,2	52,7	67,5	15,2	5 628	804	58,4%

VL=Véhicules légers PL=Poids lourds TV=Tous véhicules

V15=Vitesse sous laquelle roule 15% du trafic, V50=Vitesse sous laquelle roule 50% du trafic, V85=Vitesse sous laquelle roule 85% du trafic

TMH=Trafic Moyen Horaire TMJ=Trafic Moyen Journalier, IMJ=Infractions Moyennes Journalière

Graphique par classe de vitesse(km/h)



# Les écoles du Regroupement

## **Ecole maternelle de Brettnach (30 élèves) chez M<sup>me</sup> Jolivalt**

Petite Section: 19 élèves

Moyenne Section : 11 élèves

N° de téléphone : 03.87.35.95.06

## **Ecole primaire d'Oberdorff (18 élèves) chez M. Mathis et M<sup>me</sup> Blanchot**

GS : 9 élèves

CP : 9 élèves

N° de téléphone : 03.87.55.47.53

## **Ecole primaire de Château-Rouge (24 élèves) chez M<sup>me</sup> Roger**

CE1 : 7 élèves

CE2 : 17 élèves

N° de téléphone : 03.87.78.63.60

## **Ecole du Marronnier de Tromborn (24 élèves) chez M<sup>me</sup> Gontier**

CM1 : 13 élèves

CM2 : 11 élèves

N° de téléphone : 06.75.36.97.71

En fin d'année scolaire (juin 2022), le conseil des enfants a émis le souhait d'avoir quelques équipements dans la cour comme un panier de basket ou des buts de foot. Des parents d'élèves ont fait dons de ces équipements. La Commune les remercie pour ce geste.



# La garderie périscolaire

2277 repas ont été servis sur l'année scolaire 2021/2022 à la garderie- périscolaire.

Cette année nous avons mis en place, par le biais d'une convention avec la CCHPB, la tarification sociale des repas à 1 €. Celle-ci fonctionne en trois tranches de facturation :

TARIF GARDERIE		TARIF REPAS		
<b>Matin de 7h15 à 8h20</b>	2,00 €	<b>Tranche 1</b>	QF CAF <= 1000 €	1,00 €
<b>Midi de 12h00 à 13h15</b>		<b>Tranche 2</b>	QF CAF de 1001 € à 1300 €	4,10 €
<b>Soir de 16h45 à 17h45</b>				
<b>Soir de 17h45 à 18h30</b>	1,50 €	<b>Tranche 3</b>	QF CAF >= de 1300 €	4,50 €

Pour information :

Le coût de revient d'un repas est estimé à 6€ par la CCHPB. C'est elle qui met la différence au bout ; le coût restant à charge pour chaque municipalité en 2021-2022 (essentiellement salaires et charges sociales) a été pour :

Tromborn : 1836,59 €

Château-Rouge : 6988,00 €

Oberdorff : 2333,10 €

Voelfling : 329,42 €

Brettnach : 4033,53 €



La fréquentation au déjeuner varie cette année entre 20 et 30 enfants.

La capacité maximum étant parfois atteinte, il peut être judicieux de s'inscrire à l'avance. Cependant, vous pouvez toujours vous inscrire jusqu'à 8h30 le matin du jour même (dans la limite des places d'accueil disponibles).

Rappel :

Tout repas non décommandé avant 8h30 le matin du jour même sera facturé. Aussi vous risquez de pénaliser un parent qui se sera vu refuser l'accueil faute de place.

Lors de l'absence d'un enseignant, c'est aux parents qu'il revient d'annuler le repas avant 8h30, l'agent du périscolaire ne pouvant pas anticiper de tels événements.

Les dossiers d'inscription, plannings mensuels, menus, informations diverses sont visibles sur le site :

<https://perivoelfling.wixsite.com/mairie>

# Fonctionnement de la salle des fêtes

## • Les tarifs de location

Location	Résidents TROMBORN	Non-Résidents TROMBORN
Salle + Cuisine Week end ou férié (2j)	220	300
Salle + Cuisine semaine (1j) (18h – 22h)	120	200
Salle Week end ou férié (2j)	100	200
Salle Semaine (1j) (18h – 22h)	60	100
Café post-Obsèques (après-midi)	0	100
Caution	500	500

Les réservations se font à la Mairie, par téléphone au 03.87.35.92.76 ou par mail à [secretariat@mairie-tromborn.fr](mailto:secretariat@mairie-tromborn.fr).

Elles ne sont définitives qu'après dépôt en Mairie du contrat signé dans un délai maximum d'un mois après la réservation téléphonique accompagné d'un chèque de caution, d'un chèque de règlement et d'une attestation d'assurance le tout devant être déposé au plus tard 1 mois avant la date de l'utilisation de la salle.

## • Le règlement intérieur

Le règlement de la salle est donné avec le contrat de location. En voici les grandes lignes :

- La commune de TROMBORN se dégage de toute responsabilité en cas d'accidents corporels ou matériels durant la location ainsi qu'en cas de vol ou détérioration d'objets ou matériels appartenant à des participants aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de la salle.
- Le locataire est tenu de s'assurer en responsabilité civile et présentera au moment de la signature du contrat de location une attestation d'assurance en tant qu'occupant temporaire des locaux.
- Le locataire est tenu de rendre la salle dans le même état qu'il l'a trouvé lors de la remise des clés
- Les matériels non restitués (notamment la vaisselle) feront l'objet d'une facturation en supplément au tarif de rachat TTC. En aucun cas il ne sera accepté un remplacement de la vaisselle cassée ou disparue par le locataire.
- Un chèque de caution de 500 €, établi à l'ordre du trésor public, est exigé.

La salle est mise à disposition des locataires en fonction des contraintes définies par les mesures gouvernementales en vigueur au moment de la réservation.

Les contraintes liées au protocole sanitaire sont inscrites et expliquées lors de la réservation. Le locataire devient responsable du bon respect des règles.

# Le Club Sports et Loisirs



Correspondance :

BERNARD Alain

324, rue de Sarrelouis

57320 TROMBORN

Tel : 06-89-85-22-50



Chères Amies, Chers Amis,

En cette année 2022 nous avons pu reprendre nos activités de manière presque normale notamment la Chasse aux Œufs très prisée par les enfants et la Marche Découverte au premier semestre,

la Soirée Bavaroise qui a connu un grand succès et le Beaujolais Nouveau au second semestre.

Malheureusement le Club a dû annuler la soirée Halloween pour les enfants faute d'inscrits alors que celle-ci avait fait le plein l'année dernière.



Pour 2023 le Club vous propose :

- 25 Février : Soirée Hareng
- 01 Mars : Carnaval des enfants
- 07 Avril : L'œuf est dans le pré
- 18 Mai : Marche découverte
- 07 Octobre : Soirée à thème
- 31 Octobre : Soirée Halloween

Ce calendrier prévisionnel pourra être modifié en fonction de la conjoncture.

Le Comité et tous les membres du Club Sports et Loisirs s'associent pour vous souhaiter ainsi qu'à vos familles, de Joyeuses Fêtes de Fin d'Année et vous présentent ses Meilleurs Vœux de Santé, Bonheur et Prospérité.

Nous espérons que vous répondrez présents à nos différentes activités pour faire vivre notre village.

Le Président

# L'Amicale Villageoise de Tromborn AVT

Chères amies, Chers amis.

Cette année encore nous sommes heureux d'avoir pu organiser la fête patronale, qui a retrouvé une ambiance conviviale et permis aux gens de se rencontrer.

Pour la première fois depuis la création de l' AVT nous avons organisé un « loto » qui a remporté un franc succès même au-delà de nos espérances et bien sûr allons reconduire cette manifestation.



Photo du 3 décembre 2022 lors de notre Assemblée Générale 2022

Nous avons eu le plaisir d'accueillir de nouveaux membres lors de notre AG du 3 décembre 2022. Et c'est donc avec une équipe élargie et rajeunie que nous allons continuer organiser des activités au sein du village.

Je tiens à remercier l'ensemble des adhérents, des membres du comité, pour leur implication dans l'organisation de ces activités ainsi que la municipalité pour son engagement au niveau des infrastructures.

## Prévisions des manifestations 2023

9 juillet	fête patronale
29 octobre	Loto
18 novembre	soirée Beaujolais
2 décembre	Assemblée Générale

L'Amicale Villageoise de Tromborn, les adhérents, le comité se joignent à moi pour vous souhaiter de belles fêtes de fin d'année et une excellente année 2023. Qu'elle soit remplie de rires, joies et bien sûr une excellente santé à vous ainsi qu'à vos proches.



Fabienne Scherer  
- Présidente 06 89 86 95 84

# Pain livré à domicile 6j/7



## PAINS & DELICES

Dépôt de pains, viennoiseries, pâtisseries et épicerie

*Savourer les délices d'un dépôt de pains qui tient compte de vos envies !*

Situé au cœur du village de Villing, notre magasin est ravi de vous accueillir pour satisfaire vos papilles :

- Lundi : Fermé
- Mardi : 06h30 – 09h00
- Mercredi : 06h30 – 11h00
- Jeudi : 06h30 – 09h00
- Vendredi : 06h30 – 11h00
- Samedi : 06h00 – 12h00
- Dimanche 06h00 – 12h00

Une large gamme de choix vous est proposée : les baguettes, les baguettes spéciales, les pains spéciaux, des viennoiseries ou bien encore les pâtisseries. De quoi satisfaire chaque membre de la famille, c'est garanti.

Ce n'est pas tout ! Nous proposons également un coin épicerie avec des produits de première nécessité afin de vous dépanner.

Si on discutait de la livraison à domicile ? En effet, pour que vous puissiez prendre un bon petit-déjeuner sans vous déplacer, nous serons heureux de vous livrer du Mardi au Dimanche. Livraison assurée avant 08h00.

Trombois, Tromboisaises, n'hésitez pas à laisser un sac à pain à votre porte !



PAINS & DELICES – 1 rue de Berviller 57550 VILLING / ☎ 09.66.90.86.56 / Facebook : Boulangerie Villing – Pains & Délices

# Au P'tit Bonheur



« Accueil Vélo »



3 épis et écolabel  
Gîte de France

**Chambres d'hôtes  
avec petit déjeuner  
&  
Table d'hôtes  
sur réservation**

**84 rue de Metz  
57320 TROMBORN**



**Renseignements : 06 87 13 95 49  
E-mail : [rolandarnould@orange.fr](mailto:rolandarnould@orange.fr)  
Retrouvez nous sur FB : Au P'tit Bonheur 57**

# Changements sur le tri Multiflux

## La fin du sac orange

Les points d'apport volontaire pour le recyclage des fibreux (bac bleu) sont mis en place depuis cette année 2022, celui pour les emballages et bouteilles plastique (bac jaune) le sera au premier semestre 2023 :

[Le bac vert](#) : pour le verre

[Le bac bleu](#) : pour le papier, journaux et petits cartons

[Le bac jaune](#) : pour le plastique, conserves, emballages (brique de lait et jus de fruit, yaourts, barquettes alimentaires,...)

A partir de 2023 les sacs orange ne seront plus distribués par les camions Sydème et **ne seront plus collectés en 2023** lorsque les bacs jaunes seront en place

### Installation DES BORNES BLEUES sur tout le territoire



*Le déploiement des bornes d'apport volontaire commence. Les 112 bornes bleues viennent d'être installées. Destinées à remplacer les sacs orange dans quelques mois, nous vous invitons à les utiliser dès maintenant pour améliorer la qualité du tri et optimiser les retombées financières du recyclage.*

Déposez dans les bornes bleues  
**TOUS LES PAPIERS** et **PETITS EMBALLAGES EN CARTON NON SOUILLES**



### JE DOIS METTRE DANS LES BORNES BLEUES :

- Les journaux, revues, magazines et prospectus (sans film plastique)
- Catalogues et annuaires
- Courriers, enveloppes et impressions
- Cahiers, bloc-notes, livres et tous les autres papiers
- Petits emballages cartonnés

### COMMENT ?

- **DEPOSER EN VRAC** sans sac
- **APLATIR** les emballages en carton
- **NE PAS IMBRIQUER** les emballages



**LES GROS CARTONS SONT À DÉPOSER EN DÉCHETTERIE**

# Déchetterie et ordures ménagères

## La Déchetterie

L'accès à la déchetterie est soumis à la présentation de la carte d'accès Sydeme.

La première carte est remise gratuitement par la Mairie. En cas de perte ou vol, sa réédition coûte 5 €.

Horaires d'ouverture de Dalem :

	Matin	Après-midi
Lundi	Fermé	14h00 – 18h00
Mardi	10H – 12H	14h00 – 18h00
Mercredi	Fermé	14h00 – 18h00
Jeudi	10H – 12H	14h00 – 18h00
Vendredi	Fermé	14h00 – 18h00
Samedi	9H30 – 12H	14h00 – 18h00

Le portail sera fermé 10 min avant l'heure de fermeture du site afin de faciliter l'évacuation des derniers véhicules.

Un site exclusivement réservé au dépôt de déchets verts est ouvert à Oberdorff du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre :

	Après-midi
Mardi	16H – 18H
Vendredi	16h – 18h

Depuis le mois de juillet 2019, le Sydeme ne ramasse plus les conteneurs du cimetière et chacun doit ramener ses déchets et les recycler chez lui.

La déchetterie dispose également un conteneur à papiers et à vêtements.



# Nettoyage du village

Un arrêté municipal a été pris le 22 septembre 2020 pour rappeler à la population les règles en matière de nettoyage de la Commune dont vous trouverez ci-dessous les principales obligations qui vous incombent :

**Article 1 :** Le balayage, désherbage et déneigement de la voie publique (trottoirs, caniveaux,...) est une charge incombant au propriétaire ou locataire, des propriétés jouxtant les voies publiques situées sur le territoire communal.

**Article 2 :** Chacun est tenu de balayer, nettoyer et désherber son trottoir et son caniveau, dans toutes sa largeur et sur toute sa longueur, au-devant de son immeuble bâti ou non bâti, ainsi que les dessertes situées à l'arrière de leurs immeubles, cours et jardins.

**Article 3 :** Le déneigement du trottoirs et caniveau rentre dans le cadre du nettoyage.

**Article 4 :** L'entretien de la voie publique est à réaliser aussi souvent que nécessaire afin de garder le village propre.

**Article 5 :** L'abandon d'objets encombrants ou de déchets sur l'espace public est interdit.

**Article 6 :** Les propriétaires ou locataires riverains des voies publiques et de tout espace public de la commune, doivent effectuer l'égagement des arbres, arbustes et autres plantations situés sur leur propriété et dont les branches ou feuillage forment saillie sur le domaine public.

**Article 7 :** Les propriétaires ou les locataires devront prendre toutes les précautions nécessaires pour prévenir les accidents dont ils seront d'ailleurs tenus responsables.

**Article 8 :** En cas d'urgence et dans le cas où les propriétaires ou les locataires riverains négligeraient de se conformer à ces prescriptions, la commune peut faire effectuer d'office les travaux d'égagement nécessaires, aux frais des propriétaires ou locataires, après mise en demeure restée sans effet.

Malgré l'arrêté du 22 septembre 2020 et sa publication dans le bulletin municipal précédent, je constate que quelques administrés ne font aucun effort pour entretenir leurs trottoirs et caniveaux.

Dans l'intérêt de la commune et afin de garder notre village propre, je me permets d'insister auprès de chacun de vous et surtout les quelques récalcitrants pour appliquer cet arrêté.

Le Maire

# Règles de vie

## Entretien des haies

Chaque propriétaire est tenu d'entretenir régulièrement ses haies et de respecter les limites de propriété. Les distances à respecter par rapport au terrain voisin varient selon la hauteur de votre plantation.

*Règles de distance à respecter par rapport à la limite de propriété selon la hauteur de la plantation*

Hauteur de la plantation	Distance minimum à respecter en limite de propriété
Inférieure ou égale à 2 mètres	0,5 mètre
Supérieure à 2 mètres	2 mètres

### Mode de calcul

La distance est mesurée à partir du milieu du tronc de l'arbre.

La hauteur de la plantation est mesurée depuis le sol jusqu'à la cime de l'arbre.

## Occupation du Domaine Public

Il est rappelé que tout ce qui se trouve sur le Domaine Public de la Commune peut être enlevé en cas de nécessité (travaux, sécurité routière, ...). Ainsi, les haies, murets, arbustes ou arbres qui gêneront la visibilité ou des travaux publics pourront être retirés. Les véhicules ne pourront pas être laissés à l'état d'abandon sur le domaine public.

## Branchages

La coupe des branches des arbres, arbustes et arbrisseaux appartenant au voisin et qui avancent sur votre propriété relève de sa responsabilité.

Vous pouvez contraindre votre voisin à couper les branches de son arbre si elles avancent sur votre propriété, mais vous n'avez pas le droit de les couper vous-même.

Si malheureusement aucune solution amiable n'est possible seul le tribunal d'instance est compétent et devra être saisi.

## Bruits et nuisances sonores

Les bruits de voisinage et travaux bruyants (utilisation d'outillage, tondeuse, ...) sont autorisés les dimanches et jours fériés de 10h à 12h uniquement.

Pour les jours de semaine, il suffira de se référer aux textes de lois.

## Chiens

Il est rappelé à l'ensemble des propriétaires de chiens, assimilant les pelouses privées d'autrui ou les espaces verts publics ainsi que les bordures de chemins à des toilettes canines, que conformément à l'article L 2212-1, ces déjections doivent être ramassées.

## Chats errants

Il est rappelé également, conformément à l'article L 2212-2, l'interdiction de laisser divaguer ses compagnons.

**Il est rappelé à l'ensemble des usagers que le village doit rester propre.**

**De bons réflexes permettraient de garder notre environnement propre !!!**

# Règlement du city stade

## ARTICLE 1ER : DISPOSITIONS GENERALES

**Le city stade implanté sur notre commune de Tromborn est un équipement ouvert à tous et libre d'accès sous certaines conditions, mais prioritairement aux jeunes du village et à l'école élémentaire.**

En y accédant, les utilisateurs reconnaissent avoir pris connaissance du présent règlement et en acceptent toutes les conditions.

Les personnes mineures sont sous la responsabilité de leur représentant légal.

Ils acceptent notamment les risques liés à la pratique des activités proposées et en assument l'entière responsabilité.

## ARTICLE 2 : DESCRIPTION DES EQUIPEMENTS

Le city stade permet la pratique de plusieurs sports : le football, le handball et le basketball.

## ARTICLE 3 : CONDITIONS D'ACCES ET HORAIRES

Les sites sont accessibles tous les jours y compris le weekend **de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 22h00.**

Ils sont interdits d'accès avant et après les heures indiquées ci-dessus.

La commune se réserve le droit, à tout moment, de modifier ce règlement ou les horaires d'accès pour garantir les conditions de bonne utilisation, d'entretien et de respect du voisinage (nuisance sonore).

**L'accès au city stade pourra être interdit sans préavis pour les motifs suivants :** Intempéries, Travaux d'entretien, Trouble de l'ordre public

## ARTICLE 4 : CONDITIONS D'ORDRE ET DE SECURITE

Les lieux doivent être maintenus propres.

Aucun détritux ne sera accepté sur le site : les déchets seront à déposer dans les poubelles prévues à cet effet.

D'une manière générale, les usagers doivent pratiquer leur sport et les activités proposées dans le respect des autres et du matériel mis à leur disposition.

**Il est formellement interdit dans l'enceinte du city stade:**

- De modifier, de rajouter, même de façon provisoire, toutes sortes d'obstacles de structures, de matériel non adaptés ou hors normes.
- Il est interdit aux utilisateurs de troubler le calme et la tranquillité des lieux en entraînant des nuisances sonores pour les riverains, en utilisant du matériel sonore (poste de radio, instruments de musique, pétards, fusées, etc.) et/ou par le fait de rassemblements ou attroupements bruyants.
- Il est interdit d'accéder à ces lieux avec un engin motorisé, sauf autorisation de la mairie de Tromborn.
- Il est interdit de fumer des cigarettes ou autre, de faire des feux dans l'enceinte du city stade.
- La consommation d'alcool est strictement prohibée dans l'enceinte du city-stade, ainsi que l'introduction de bouteilles, flacons en verre, cannettes.
- En cas de détérioration, de dégâts ou d'obstacles, les usagers ou toute personne qui constatent ces dégâts seront tenus d'avertir la mairie au 03.87.35.92.76.
- D'utiliser cet espace pour d'autres activités que celles sportives notifiées ci-dessus.
- D'escalader ou de grimper sur les panneaux de basket, buts, ou rambardes sur le site.
- L'accès à l'enceinte est formellement interdit aux animaux même tenus en laisse.
- Sont interdits dans l'enceinte du city stade : les rollers, planches à roulettes, vélos, cycles et engins motorisés

# Renseignements pratiques

## Se mettre au courant plus rapidement !

La municipalité vous propose de laisser votre adresse mail (pour ceux qui le désirent) afin de recevoir plus rapidement les informations liées à la vie du village. (par ex : date de redotation multiflux, fermeture de la déchetterie ou de la mairie, date de passage pour l'enlèvement des ordures ménagères en cas de modification, etc...)

**Pour ce faire, veuillez envoyer un mail à [secretariat@mairie-tromborn.fr](mailto:secretariat@mairie-tromborn.fr), votre adresse sera enregistrée automatiquement.**

## PanneauPocket

La Commune adhère depuis avril 2020 à l'application PanneauPocket. Ce dispositif vous permet de recevoir en temps réel des informations concernant l'ensemble des services communaux et intercommunaux. Pour cela, rien de plus simple, il suffit de télécharger l'application PanneauPocket sur votre smartphone et de choisir Tromborn en Favoris.

## Journée d'Appel à la Défense (recensement à 16 ans)

Le recensement militaire est la première étape obligatoire au parcours du citoyen. Les jeunes ayant atteint 16 ans doivent venir s'enregistrer en Mairie afin de participer à leur journée d'Appel à la Défense au courant de leur 17<sup>ème</sup> année.

### DU RECENSEMENT A LA JDC

- Le recensement doit se faire dans les 3 mois qui suivent le 16ème anniversaire pour permettre une convocation généralement au début de l'année des 17 ans.
- Vous venez de vous faire recenser ? Soyez patient, votre ordre de convocation arrivera dans les prochains mois.
- Avant cela, 7 mois au plus tard suivant votre recensement en mairies, rendez-vous sur le portail [majdc.fr](http://majdc.fr) afin de créer votre compte. Vous y retrouverez toutes les informations nécessaires.
- L'attestation de recensement que vous remet la mairie fait foi lors de la présentation à des examens, jusqu'à l'âge de 18 ans. Après vous devrez avoir participé à la JDC, ou en être médicalement exempté.



## Service militaire (18-25ans)

Le Service Militaire Volontaire est destiné à favoriser l'accès à l'emploi durable par le biais d'une formation professionnelle, scolaire et civique.

Toutes les personnes âgées de 18 à 25 ans intéressées, peuvent récupérer un dossier de candidature soit, sur internet ([www.defense.gouv.fr/smv](http://www.defense.gouv.fr/smv)), soit auprès des missions locales ou des agences Pôle Emploi.

Le Centre SMV le plus proche de Tromborn se situe à Montigny-Les-Metz.

## **Carte d'identité et passeport**

Les demandes de titre d'identité (carte d'identité ou passeport) ne peuvent plus être déposées à la Mairie.

Il conviendra de faire une pré-demande en ligne en se créant un compte sur le site :

<https://passeport.ants.gouv.fr>

En cas de difficulté, nos services restent à votre disposition pour vous aider dans vos démarches.

Un rendez-vous devra être pris dans une mairie équipée pour la numérisation des données comme Boulay, Creutzwald, Bouzonville (pour les plus proches).

C'est cette Mairie qui enverra votre demande et vous remettra votre nouveau titre.

Attention aux délais de rendez-vous et de création de votre titre !

## **Ecole Maternelle**

Il est rappelé que les inscriptions pour l'école maternelle se feront **en Mairie** dans le courant du mois de mars pour les enfants à partir de trois ans.

## **Inscription sur les listes électorales**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, il n'y aura plus de date butoir pour l'inscription sur les listes électorales. Elle pourra se faire directement en ligne sur [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr) ou à la Mairie. Les jeunes ayant 18 ans dans l'année seront inscrits d'office ; inutile de faire des démarches supplémentaires.

## **Inscription au Péri-scolaire**

Les dossiers d'inscription au péri-scolaire peuvent être retirés en Mairie de Voelfling-les-Bouzonville ou au service péri-scolaire.

## **Bibliothèque communautaire**

Les bibliothèques communautaires situées à Boulay et Falck sont ouvertes à tous.

La cotisation annuelle a été fixée à :

- 5 € pour Boulay
- 3 € pour Falck
- Gratuite avant 18 ans

## **Communauté de Communes de la Houve et du Pays Boulageois (CCHPB)**

**Horaires d'ouverture du bureau de Boulay :**

Du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30

le vendredi de 8h à 12h et de 13h à 17h

Adresse :

29A rue de Sarrelouis à BOULAY

Tél : 03 87 79 52 90

mail : [contact@cchpb.net](mailto:contact@cchpb.net)

site internet : [www.paysboulageois.fr](http://www.paysboulageois.fr)

# Le service civique

## S'ENGAGER EN SERVICE CIVIQUE

### Un engagement volontaire

Le Service Civique est un engagement volontaire de 6 à 12 mois au service de l'intérêt général. D'une durée hebdomadaire de 24 heures minimum, il est indemnisé au moins 801 € par mois\*

### Ouvert à tous les jeunes

Le Service Civique est une expérience unique ouverte à tous les jeunes de 16 à 25 ans, jusqu'à 30 ans en situation de handicap, sans condition de diplôme ou d'expérience.

[Seule votre motivation compte !](#)  
\*Tous les bénéficiaires du RSA et de la prime d'activité



### En France, en Europe et à l'international

Vous pouvez réaliser votre mission de Service Civique auprès d'une association, d'une fondation, d'une collectivité territoriale (mairie, conseil départemental...), d'un établissement public (hôpital, musée, université...), d'un bailleur de logement social ou de services de l'État (établissement scolaire, préfecture, gendarmerie...).

### De nombreuses missions possibles

Trouvez votre mission sur [service-civique.gouv.fr](http://service-civique.gouv.fr) dans l'un des 10 domaines d'action reconnus prioritaires pour la Nation.

## Une mission pour chacun au service de tous

Envie d'être utile, d'agir pour le bien collectif, d'aller à la rencontre des autres, d'explorer de nouveaux horizons, de développer vos compétences ? Le Service Civique est une opportunité de vous engager dans une mission d'intérêt général qui vous passionne parmi ces 10 domaines d'action :

- Culture et Loisirs
- Éducation pour tous
- Environnement
- Solidarité
- Sport
- Intervention d'urgence en cas de crise
- Mémoire et citoyenneté
- Santé
- Développement international et action humanitaire
- Citoyenneté européenne

« Le Service Civique permet de mettre ses qualités au profit d'une cause ou d'un projet qu'on souhaite défendre. »

**#LeChoixDeSengager**  
avec le Service Civique



Pour découvrir les missions et devenir volontaire

## Les avantages de votre engagement

### Pendant votre mission

- Un accompagnement personnalisé de votre mission et de votre projet d'avenir avec un tuteur de votre structure d'accueil.
- La carte du Service Civique vous offrant les mêmes avantages que la carte d'étudiants.
- Une formation civique et citoyenne théorique accompagnée d'une formation pratique aux premiers secours (PSC1).
- L'Aide au logement et l'Allocation aux adultes handicapés cumulables avec votre indemnité mensuelle.
- Une couverture sociale complète avec prise en charge de vos dépenses de santé.

Pour découvrir les missions et devenir volontaire

### Après votre mission

- Une attestation officielle à conserver pour faire valoir votre engagement de Service Civique dans la suite de votre parcours : formation, enseignement supérieur, emploi, bénévolat...
- Des droits au titre de la retraite cumulés pendant toute la durée de votre mission.



Repartez en mission en Europe avec le Corps européen de solidarité ! Ouvert aux jeunes de 18 à 30 ans, ce programme vous permet d'effectuer un volontariat dans le pays de votre choix, grâce à une prise en charge des frais et sans conditions de diplôme.  
[https://europa.eu/ymth/solidarity/young-peoples/volunteering\\_fr](https://europa.eu/ymth/solidarity/young-peoples/volunteering_fr)

## Envie d'une expérience unique et utile ?

Vous avez entre 16 et 25 ans, 30 ans en situation de handicap ? Votre mission vous attend sur :

[service-civique.gouv.fr](http://service-civique.gouv.fr)

**#LeChoixDeSengager**



# La Maison des Services

## NOS PARTENAIRES

ORGANISMES	HORAIRES
<b>ADIL</b> Agence Départementale d'Information sur Le logement	1er Jeudi sur RDV 9h30-12h00
<b>ALEC</b> Agence Locale de l'Energie et du Climat	1er Lundi sur RDV 14h00-17h00
<b>BARREAU DES AVOCATS</b>	3ème jeudi sur RDV 9h00-12h00
<b>CAF</b> Caisse d'Allocations Familiales	Renseignement direct auprès des agents d'accueil
<b>CALM</b> Centre d'Amélioration du Logement Moselle	1er Mardi à Boulay et 3ème Mardi à Faïck sur RDV 10h30-12h00
<b>CAP EMPLOI</b>	Mercredi sur RDV 9h00-12h00 / 13h30-17h00
<b>CARSAT</b> Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail	1er, 2ème et 4ème Jeudi sur RDV 9h00-12h00
<b>CIDFF</b> Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles	2ème Lundi sur RDV 9h00-12h00
<b>CLCV</b> Consommation Logement et Cadre de Vie - Ecrivain Public	2ème Mardi sur RDV 9h00-12h00
<b>CONCILIATEUR</b>	1er et 3ème Mercredi sur RDV 9h00-12h00
<b>CPAM</b> Caisse Primaire d'Assurance Maladie	Renseignement direct auprès des agents d'accueil
<b>DDAF</b> Direction Départementale des Finances Publiques	Vendredi sur RDV 9h00-12h00
<b>LA POSTE</b>	Renseignement direct auprès des agents d'accueil
<b>MISSION LOCALE</b>	Mardi sur RDV 9h00-12h00 / 13h30-16h30
	Mercredi sur RDV 13h30 - 16h30
<b>MSA</b> Mutualité Sociale Agricole Lorraine	Renseignement direct auprès des agents d'accueil
<b>POLE EMPLOI</b>	
<b>UDAF</b> Union Départementale des Associations Familiales de Moselle	Mardi sur RDV 9h00-12h00
	Jeudi sur RDV 13h30-17h00

## MAISON DES SERVICES

2, rue du Général de Gaulle  
57220 BOULAY

Les agents de la communauté de  
communes et ses partenaires sont  
présents pour vous accompagner dans vos  
démarches administratives.

Du Lundi au Jeudi  
8h45 à 12h00 – 13h30 à 17h30  
Et le Vendredi  
8h45 à 12h00 – 13h00 à 17h00

03 87 55 62 95

# ALEC : Agence Locale de l'Énergie et du Climat



**C'est quoi une ALEC ?**

Une ALEC (Agence Locale de l'Énergie et du Climat) est une organisation indépendante, autonome, à but non lucratif, créée à l'initiative des collectivités locales et de leur groupement, qui bénéficie du soutien des pouvoirs publics locaux pour fournir des informations, des conseils et une assistance technique aux utilisateurs d'énergie (citoyens, pouvoirs publics, entreprises, etc.), et contribuer au développement des marchés d'énergies locales durables.

## PARTICULIERS

L'ALEC du Pays Messin vous invite à rencontrer ses spécialistes de l'**ESPACE INFO-> ÉNERGIE**.

Nos conseillers vous renseignent gratuitement sur la maîtrise de l'énergie. Ils répondent à toute vos questions en vous aidant sur les points clés des travaux à effectuer pour tendre vers un logement performant et économe (isolation, chauffage, énergies renouvelables). Ils vous informent également sur les aides existantes.

Vous avez, de plus, la possibilité d'emprunter des outils de mesure vous permettant d'évaluer vous même le confort de votre habitation (consommation d'énergie, confort intérieur, ...).



**ESPACE INFO-> ÉNERGIE**  
03 87 50 82 21  
PAYSMESSIN@EE-GRANDEST.FR

## COPROPRIÉTÉS

Vous souhaitez vous engager dans un projet ambitieux de réduction et de maîtrise de la consommation d'énergie de votre copropriété ?

C'est possible avec l'ALEC du Pays Messin. Nous vous proposons une boîte à outils adaptée, un réseau de partenaires et de ressources, un suivi de la réglementation et l'analyse des aides financières.



## COLLECTIVITÉS

Véritable accompagnement en énergie objectif et personnalisé, le Conseiller en Énergie Partagé de l'ALEC du Pays Messin vous permettra de faire des choix judicieux pour l'avenir de votre commune.

- Analyse critique de vos factures énergétiques
- Solutions d'économies d'énergie
- Projets d'études de rénovation thermique ou de construction



## UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ

L'ALEC du Pays Messin propose un accompagnement privilégié pour les personnes souhaitant une aide et des conseils dans un projet de rénovation énergétique.

Quelle que soit l'ampleur de votre projet, les conseillers de l'ALEC guident le maître d'ouvrage de la réflexion préalable jusqu'à la réalisation de ses travaux.



Vous pouvez prendre contact avec l'ALEC à n'importe quelle étape de votre projet. Nous nous attachons à prendre en compte intégralement vos besoins et vos exigences afin de vous garantir des travaux en adéquation avec vos attentes en termes d'économies d'énergie.

**L'ÉNERGIE LA MOINS CHÈRE EST CELLE QUE L'ON NE CONSOMME PAS !**

## UN PROJET ? CONTACTEZ UN DE NOS CONSEILLERS

**03 87 50 82 21**  
**info@alec-paysmessin.fr**

Se rendre à l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat du Pays Messin :  
Cotres des Nécollets - 1, Rue des Nécollets, 57 000 Metz  
Du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h, le vendredi de 9h à 12h (sauf exceptionnel sur rendez-vous)



TRANS'BOULOT



# SOLI'BUS

LE TRANSPORT DU PAYS BOULAGEOIS ET DE LA HOUVE

## A DESTINATION DES PERSONNES ÂGÉES

- VOUS AVEZ 65 ANS ET PLUS
- VOUS NE DISEPOSEZ PAS DE MOYEN DE LOCOMOTION ?
- VOUS SOUHAITEZ BÉNÉFICIER D'UN MOYEN DE TRANSPORT POUR VOS BESOINS QUOTIDIENS ?

## COMMENT ÇA MARCHE ?

1. VOUS PRENEZ CONTACT AVEC SOLI'BUS GRÂCE AU NUMÉRO DE TÉLÉPHONE CI-DESSOUS.
2. SI VOTRE DEMANDE VOUS PERMET DE BÉNÉFICIER DU SERVICE, VOUS DÉFINISSEZ LES MODALITÉS PRATIQUES DE VOTRE VOYAGE.
3. LE MOMENT VENU, LE MINIBUS VIENT VOUS CHERCHER DANS VOTRE COMMUNE AU LIEU DE RAMASSAGE QUI VOUS SERA INDIQUÉ.

## A DESTINATION DES PERSONNES EN INSERTION PROFESSIONNELLE

- VOUS ÊTES EN INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE.
- VOUS VENEZ DE TROUVER UN EMPLOI MAIS VOUS NE DISEPOSEZ PAS DE MOYEN DE TRANSPORT POUR VOUS RENDRE AU TRAVAIL.

## COMMENT ÇA MARCHE ?

1. POUR BÉNÉFICIER DE CE SERVICE, VOUS AVEZ ÉTÉ ORIENTÉ PAR UN DE NOS PRESCRIPTEUR (ASSISTANTE SOCIALE, CCAS DE BOULAY, CCHPB...) QUI A VALIDÉ VOTRE INSCRIPTION.
2. LE PRESCRIPTEUR TRANSMET VOTRE INSCRIPTION À TRANS'BOULOT, ASSOCIATION GESTIONNAIRE DU SERVICE.
3. VOUS DEVEZ PRENDRE CONTACT AVEC TRANS'BOULOT POUR ORGANISER LE TRANSPORT.

SERVICE DISPONIBLE 7j/7  
ET 24H/24

ACCUEIL TÉLÉPHONIQUE DU LUNDI AU VENDREDI  
DE 8H À 12H ET DE 13H30 À 17H30

03 87 37 52 59  
agence.transboulot.boulay@gmail.com

<http://trans-boulot.fr>

# Nouveau : faites vos demandes en ligne

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, tout le monde peut déposer ses demandes de travaux, permis de construire, déclaration préalable par internet.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à vous adresser au secrétariat de la Mairie.

## Quels sont les délais d'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme ?

	Délai habituel	Délai limite si périmètre ABF*	Délai si ERP**
Permis de construire pour une maison individuelle ou ses annexes	2 mois	3 mois	
Permis de construire Permis d'aménager	3 mois	4 mois	5 mois
Déclaration préalable	1 mois	2 mois	
Permis de démolir	3 mois		
Certificat d'urbanisme informatif	1 mois		
Certificat d'urbanisme opérationnel	2 mois		

\* Arrêté des Préfets de France  
\*\* Etablissement Reconnu du Public

Les délais d'instruction indiqués sont ceux du traitement du dossier par le service instructeur de la Communauté de Communes de la Houve et du Pays Boulageois. Ils pourront être majorés en cas de consultation de services extérieurs. Vous en serez alors informés par courrier ou par courriel.

Les délais courent dès le moment où le dossier est déposé en mairie ou par voie électronique et qu'il est complet ( la complétude est vérifiée par l'instructeur). En cas de dossier incomplet, vous disposerez de 3 mois à compter de la réception du courrier ou du mail vous informant que des pièces complémentaires sont à fournir. L'instruction reprendra dès que le dossier sera complet.

### Qui pour vous renseigner ?

Communauté de Communes de la Houve et du Pays Boulageois  
Service Urbanisme  
28a, rue de Senebault 57220 SOULAY  
03 87 79 52 90  
contact@ccphb.fr  
Accueil sur rendez-vous du lundi au jeudi de 08h à 12h  
et de 13h30 à 17h, le vendredi de 08h à 12h.

[www.communautepaysboulageois.fr](http://www.communautepaysboulageois.fr)



Déjà inscrit en ligne ?

Demandez votre autorisation d'urbanisme

# GéoPermis

gelpermis.fr





# Numéros Utiles

## **MAIRIE:**

136 Rue de la Mairie  
57320 TROMBORN  
Tél. 03 87 35 92 76  
E mail : [secretariat@mairie-tromborn.fr](mailto:secretariat@mairie-tromborn.fr)  
Heures de permanence : Mardi et vendredi de 17h à 19h  
Site internet : [www.mairie-tromborn.fr](http://www.mairie-tromborn.fr)

## **Numéros d'urgence :**

**POMPIERS :** 18  
**SAMU :** 15  
**GENDARMERIE :** 17  
**MEDIGARDE :** 0820 33 20 20  
**APPEL D'URGENCE :** 112

## **PRESBYTERE :**

s'adresser à l'Abbé ROCH Sébastien  
6 Cour de l'Abbaye 57320 BOUZONVILLE  
Tél.: 03 87 78 26 17  
Permanence le jeudi de 16h30 à 17h30

**GENDARMERIE DE CREUTZWALD :** 03.87.93.96.47

## **SYNDICAT DES EAUX - BOUZONVILLE**

Tél. : 03 87 78 59 60  
Urgence Tél. : 0977 429 438

**ENEDIS** Dépannage Tél. : 09 726 750 57

## **LA POSTE :** ouverture des bureaux de

TETERCHEN :

Le lundi, mercredi et vendredi de 9 à 12 H  
Le mardi et jeudi de 13 à 16 H

FALCK :

S'adresser en Mairie de Falck

BOUZONVILLE :

Du lundi au vendredi de 9H à 12 H et de 14 H à 17 H  
Le samedi de 9 H à 12H

# Le MATOKU, vous connaissez ?

N° 2

5+		3x	9+	5
5	1-		3-	2
1	3	9+		
3+			1-	3
9+	5	6x	1	3

9+	8x	8+			9+	6x	2-	4-	1
	8+		8x		4-	2-	1	5	3-
9+	7+		1	2	7+	3-	5	1	2-
		9+				1	2	4	5
	7+		8+			2-	4	3	8+

Placer des chiffres dans chaque case, sachant qu'un chiffre ne peut apparaître qu'une seule fois par ligne et par colonne.  
Respecter le résultat affiché en haut à gauche des cases. Ce chiffre est le résultat d'une somme (+), soustraction (-), multiplication (x) ou division (/).

Réponses sur [mairie-tromborn.fr](http://mairie-tromborn.fr)

N° 3

15x	2	1	20x	
5	1-	6x		2x
7+		20x		2
4	2x		10x	
	20x	4	4+	3

N° 6

7+	3	7+	2x	1	2
9+	2x		7+		
		60x			
2	2-	9+	7+	4+	
4					

N° 9

1	2	8+		7+
8+	1-	3-		
		4+		
7+		7+	6x	
3+			7+	

N° 4

10x	5	7+		4
9+	7+	4	10x	7+
	6+	2		
7+	2	8x		4+
		1-	4	

N° 7

2-		6+	6+	
4+	9+	4	5+	3
		7+		
4	3+	12x	6+	1
2				

N° 10

20x		2-		4+
2-	7+	20x		
		8+	4+	
5	3+		5+	20x
3				

N° 5

20x	2-	2	4-	6x
	4x	6x		
1		2	8+	5
6x	9+		4x	1
	6-		2-	2

N° 8

6+	2	4	7+	7+
	4+			
1-	6+		4-	6+
2	20x	15x	4	
			1-	3

N° 11

8+	6x		9+	
		4	6+	2x
6+		3	9+	
	20x	2x		1-
		8x		

# La page des enfants

RELIE LES POINTS EN ALLANT DU NUMÉRO 1 AU NUMÉRO 39.



UNE BOULE EST DIFFÉRENTE. PEUX-TU LA TROUVER ?



COLORIE CE JOLI SAPIN DE NOËL



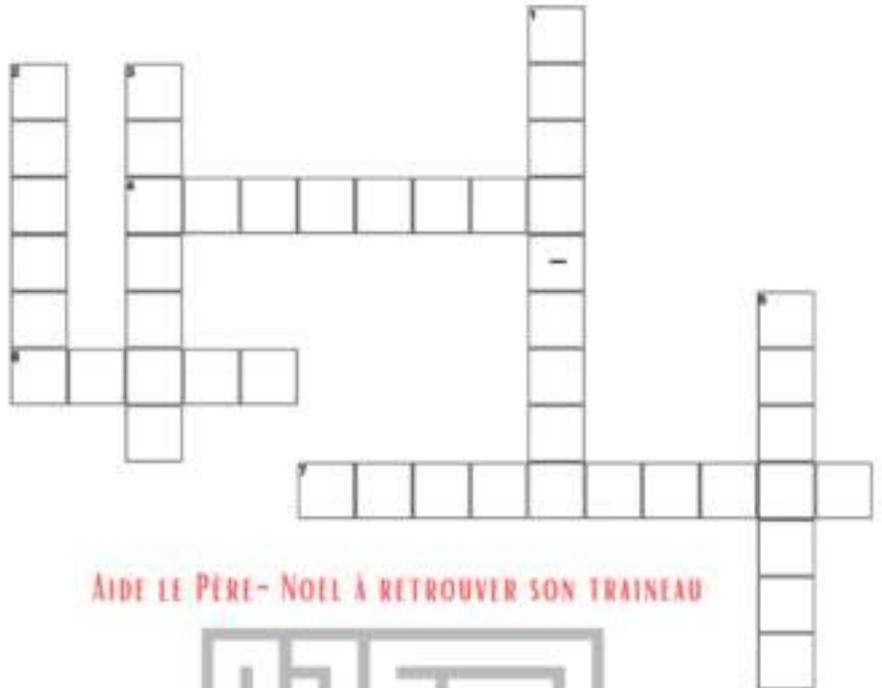
PEUX-TU TROUVER TOUS LES MOTS QUI CORRESPONDENT À CES DÉFINITIONS ?

HORIZONTAL

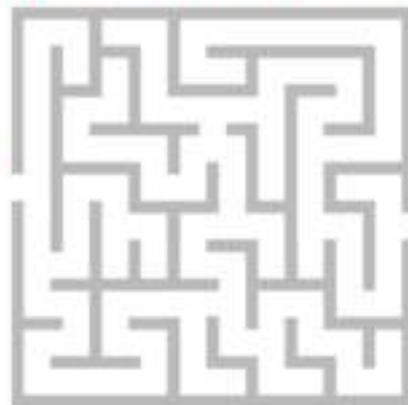
4. C'est le mois où l'on fête Noël
6. L'arbre que l'on décore pour Noël
7. Elles s'allument et illuminent le sapin

VERTICAL

1. Il descend par la cheminée la nuit de Noël
2. Ils sont petits et aident le Père-Noël
3. C'est le nom du renne au nez rouge
5. Ils sont emballés et placés au pied du sapin



AIDE LE PÈRE-NOËL À RETROUVER SON TRAINEAU



DÉCHIFFRE CE QUE DIT LE PÈRE-NOËL.

